

213. — 28 JUILLET 1879. — LOI
ouvrant un crédit spécial de 186,000 francs
pour frais d'ameublement et d'installation
du ministère de l'instruction publique (1).
(Monit. du 29 juillet 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au départe-
ment de l'instruction publique un pre-
mier crédit spécial de cent quatre-vingt-
six mille francs (fr. 186,000), destiné à
couvrir les dépenses résultant d'une partie
de l'ameublement de l'hôtel du ministre
et des objets mobiliers nécessaires aux
bureaux de l'administration centrale;
premiers frais d'installation; impressions;
autres dépenses diverses relatives à
l'ameublement desdits locaux; indemnités;
salaires; travaux divers.

Ce crédit sera couvert au moyen d'une
émission de titres de la dette publique; il
pourra l'être provisoirement par des bons
du trésor dont l'échéance ne dépassera
pas cinq ans.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'in-
struction publique, M. P. VAN HUMBEECK.)

214. — 28 JUILLET 1879. — Arrêté
royal. — Exécution des articles 8 à 12 de
la loi du 28 juillet 1879. (Monit. du
30 juillet 1879.)

Léopold II, etc. Va les articles 8 et 12 de la loi
du 28 juillet courant, qui modifient le tarif des
droits d'entrée sur les fruits et sur les tabacs;

Vu les articles 9 à 11, relatifs à la perception
de centimes additionnels sur les droits d'accise
des eaux-de-vie indigènes et sur les droits d'en-
trée des eaux-de-vie de toute espèce et des li-
queurs;

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 17 juin 1879,
p. 217. — Rapport. Séance du 25 juin, p. 262.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 22 juillet 1879, p. 1515.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 21 juillet 1879, p. 37.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 25 juillet 1879, p. 301.

Vu l'article 21 de la même loi, dont le deuxième
alinéa est ainsi conçu :

« Des arrêtés royaux régleront les dates d'exé-
cution des différentes dispositions de la présente
loi »;

Sur la proposition de notre ministre des finances,
Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les articles 8 et 12 de la loi du 28 juil-
let précitée entreront en vigueur le 1^{er} août pro-
chain.

Art. 2. Les articles 9 à 11 de la même loi entre-
ront en vigueur le 1^{er} septembre prochain.

Notre ministre des finances (M. CHARLES GRAUX)
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

215. — 28 JUILLET 1879. — Arrêté
royal. — Exécution des articles 1^{er}, 2, 3,
4 et 6 de la loi du 28 juillet 1879. (Mon.
du 30 juillet 1879.)

Léopold II, etc. Vu la loi du 28 juillet 1879,
relative aux mesures financières destinées à sub-
venir aux besoins du trésor, notamment le
deuxième alinéa de l'article 21, qui est conçu
comme il suit :

« Des arrêtés royaux régleront les dates d'exé-
cution des différentes dispositions de la présente
loi »;

Sur la proposition de notre ministre des finances,
Nous avons arrêté et arrêtons :

Sont rendus exécutoires, à dater du 1^{er} août
1879 inclus, les articles 1^{er}, 2, 3, 4 et 6 de ladite
loi, relatifs aux droits d'enregistrement, de greffe,
d'hypothèque, de succession et de mutation par
décès, ainsi qu'aux amendes en matière d'impôts.

Notre ministre des finances (M. CHARLES GRAUX)
est chargé de l'exécution du présent arrêté.

216. — 28 JUILLET 1879. — LOI
qui apporte des modifications aux droits
d'accise sur la fabrication des eaux-de-
vie (2). (Monit. du 2 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

(2) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 24 juin 1879,
p. 262-263. — Rapport, p. 288-288.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance
du 15 juillet 1879, p. 1441-1455. — Second vote
et adoption. Séance du 17 juillet, p. 1473-1476.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 22 juillet 1879, p. 37.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 23 juillet 1879, p. 273.